

Valence Romans
Déplacements

AUTORITÉ ORGANISATRICE
DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

Se déplacer à vélo
sur le territoire

Pour développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire, Valence-Romans Déplacements, autorité organisatrice des transports et de la mobilité, coordonne la réflexion et les actions pour l'aménagement d'itinéraires confortables, cohérents, sûrs et jalonnés, donnant ainsi une vraie place aux cyclistes.

À travers ce plan travaillé en concertation avec les principales associations vélos du territoire nous vous suggérons des itinéraires permettant de relier les communes et leurs points d'intérêt.

SIMPLIFIEZ vos déplacements

vr-d-mobilites.fr

TELECHARGEZ L'APPLI VRD mobilités

SECTEUR DE ROMANS

ITINÉRAIRES VÉLO

NOUVELLE ÉDITION 2020

Valence-Romans Déplacements
au service de votre mobilité

CITÉA
un réseau de bus de 32 lignes régulières qui dessert les 67 communes du territoire de VRD, des lignes scolaires, un réseau des dimanches et jours fériés.

RÉSA+
un service à la demande qui vous transporte depuis et vers des secteurs non desservis par les lignes régulières.

ACCESS+
un service dédié aux personnes à mobilité réduite.

LIBÉLO
46 stations de vélos classiques ou électriques disponibles en libre-service 97J - 24h/24 et un service vélos en location longue durée.

AGENCES CITÉA

Agence de Valence
11 bis Boulevard d'Alsace
Du lundi au vendredi : 7h à 18h30

Agence de Romans
Gare multimodale
2 Boulevard Gabriel Péri
Du lundi au vendredi : 6h30 à 18h15

Samedi et été* : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
*HORAIRES D'ÉTÉ : Du lundi 12 juillet au vendredi 12 août 2021

VÉLO'BOX
un service de consigne idéal pour combiner déplacements en bus / Voiture et Vélos.

PARKINGS RELAIS GRATUITS
P+R Pampidou :
Avenue de Romans / Valence
P+R Maladière :
Avenue Gross Umstadt / St Péray

CITIZ
un service d'autopartage 04-76 24 57 25
alpes-loire.citiz.fr

MOVICI
un service de covoiturage pour vos trajets quotidiens
movici.auvergnerhonealpes.fr

D'INFOS
vr-d-mobilites.fr
04 75 600 626
SUIVEZ-NOUS SUR

TELECHARGEZ L'APPLI VRD mobilités

DESIGN BY EYE - VÉLO MOBILITÉS, centre de reproduction réservée. Ne pas jeter sur la voie publique.



Les adresses utiles :
Association Routons En Ville à Vélo
La Maison du Vélo
1 rue Michel Servet - 26000 VALENCE
T. 09 80 91 94 97 / rev@laposte.net

Association à Pincès et à Vélo
Maison de quartier Saint-Nicolas
14 rue du Chapitre - 26100 ROMANS SUR ISÈRE
T. 04 75 02 01 12 / romans-bourgepeage@ubicy.org

Association AF3V
Délégation Régionale Rhône-Alpes Maison du vélo
1, rue Michel Servet - 26000 VALENCE

Agences Citéa
04 75 600 626
11 bis Boulevard d'Alsace - 26000 VALENCE
2 boulevard Gabriel Péri - 26100 ROMANS SUR ISÈRE

PENSEZ INTER MODALITÉ

Vous pouvez envisager de pédaler sur une partie de votre trajet en complément d'autres modes de déplacement comme le bus, le train, l'autopartage ou le covoiturage

LES SERVICES VÉLO

Libélo

Libre service ou longue durée
vr-d-mobilites.fr
Application mobile VRD mobilités

LES CONSIGNES VÉLOS

Vélo box

04 75 600 626
Stationnez votre vélo en toute sécurité

AUTOPARTAGE
La voiture en libre service près de chez vous
WWW.ALPEES-LOIRE.CITIZ.FR
04 76 24 57 25

COVOITURAGE
movici
Auvergne-Rhône-Alpes

Roulez autrement
Consultez ou proposez des trajets sur :
MOVICI.AUVERGNERHONEALPES.FR

Pratique et Economique ?

LES 7 BONNES RAISONS DE SE METTRE AU VÉLO

1. DU SPORT SANS L'EFFORT
Comme toute activité physique, la pratique du vélo au quotidien est bénéfique pour la santé et le moral. Son usage divise par 2 les risques de surpoids, de maladies cardio-vasculaires et de diabète.

2. MOINS DE 100 €/AN
de frais estimés pour l'achat et l'entretien d'un vélo alors qu'une voiture à l'année coûte en moyenne 6 000 euros. Economique à l'achat, il l'est aussi à l'usage.

3. L'EXPOSITION À LA POLLUTION EST 2 FOIS PLUS FAIBLE
qu'en voiture dont l'habitacle est plus pollué que l'air extérieur. Le cycliste inhale moins de polluants que l'automobiliste car il respire bien au-dessus des pots d'échappement et reste moins longtemps dans les zones embouteillées.

4. 0 EMISSION DE CO₂ ET 0 DÉCIBEL
Silencieux et propre, il ne produit ni pollution ni bruit. En agglomération, 78 % des déplacements font moins de 5 km, évitez de prendre la voiture pour de petits trajets.

5. FINI LES PROBLÈMES DE STATIONNEMENT
à vélo avec un nombre de place en constante augmentation sur le territoire.

6. 15 MN POUR PARCOURIR 3 KM À VÉLO EN VILLE
Jusqu'à 5 km, le vélo est souvent plus rapide que la voiture en ville.

7. FINI LE STRESS DES EMBOUTEILLAGES
Quelle que soit l'intensité du trafic, en vélo, on circule !

ADOPTÉZ LA BONNE ATTITUDE !

Considéré comme un usager de la route, le cycliste doit respecter le code de la route. Voici quelques consignes et conseils pour une bonne cohabitation avec les autres usagers de la route.

En règle générale, je roule à droite en laissant au moins 1 mètre entre mon vélo et les voitures en stationnement.

Dans les rues étroites et à sens unique, je roule au milieu plutôt que de me laisser doubler et serrer.

J'indique que je vais tourner en tendant le bras et vérifie bien dans toutes les directions avant de me lancer.

Sur chaussée humide, je freine plus tôt et ralentis pour tourner.

J'utilise les freins avant et arrière pour ralentir ou m'arrêter.

Je ne dépasse pas les bus et poids lourds et je garde mes distances : leurs angles morts sont très dangereux.

Respecter les piétons
Les trottoirs sont réservés aux piétons, je ne les emprunte pas.

Je roule au pas dans les aires piétonnes car les piétons y sont prioritaires.

LES AMÉNAGEMENTS DÉDIÉS AUX VÉLO

La Bande Cyclable
Voie réservée aux cyclistes, délimitée au sol par une bande blanche discontinue. Cette signalisation est complétée par un pictogramme « vélo » et des flèches indiquant le sens de circulation.

La Piste Cyclable
Section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes. Elle est matériellement isolée des voies de circulation des véhicules motorisés.

La Voie Bus
Voie réservée aux bus, autorisée aux cycles.

La Bande Multi-fonctionnelle
Espace refuge momentané aux usagers en difficulté, principalement les véhicules à moteur. Les véhicules motorisés n'ont pas le droit de rouler sur un accotement revêtu. En revanche, il peut être utilisé par les cyclistes.

La Voie tranquillisée
Voies non aménagées spécifiquement pour les cyclistes mais constituant des suggestions d'itinéraires sur des secteurs où le trafic est modéré.

La Zone 30
Sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes*.

L'Aire Piétonne
Sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation des piétons. Le piéton est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés, dont les cyclistes, à circuler dans cette zone.

La Véloroute
Itinéraire cyclable continu utilisant pour l'essentiel des aménagements de type « voies vertes » et des portions de routes peu fréquentées.

La Voie verte
Axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés.

*sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police

SIGNALÉTIQUE

Début et fin de piste ou bande cyclable facultative interdite à tout autre véhicule.

Début et fin de piste ou bande cyclable obligatoire interdite à tout autre véhicule.

Début et fin de zones 30, où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Début et fin de la Voie verte.

Début et fin de l'aire piétonne autorisée aux cyclistes roulant à l'allure du pas.

Autorisation pour les cyclistes quand le feu est rouge de s'engager dans la voie de circulation.

Accès interdit aux cycles.

Sens interdit à tous les véhicules sauf aux cyclistes.

Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.

Figurine placée au sol faisant la liaison entre deux aménagements cyclables.

QUELQUES RÈGLES DE BONNES PRATIQUES

LES GIRATOIRES
À une voie, prenez la place de la voiture.
À plusieurs voies, utilisez l'aménagement cyclable s'il en est équipé sinon, prenez la place de la voiture sur la voie la plus à droite. Gardez votre voie et manifestez vos intentions !

LE TOURNE À GAUCHE
Avant de vous déporter, regardez derrière si un véhicule ne va pas vous dépasser. Tendez le bras et déportez-vous sur le côté gauche de la voie. Respectez les règles de priorité pour les véhicules arrivant en face et estimez bien leur vitesse avant de traverser.

PORTE-À-FAUX
Lorsqu'un bus ou un camion tourne, l'arrière du véhicule se déporte. Assurez-vous qu'aucun véhicule à grand gabarit ne s'apprête à virer, car vous vous trouvez dans un angle mort de vision et votre trajectoire peut être caissillée.

ATTENTION AUX ANGLES MORTS !
Assurez-vous d'être vu et ne dépassez pas par la droite. Gardez vos distances.

LE DANGER DE LA PORTIÈRE !
Ne rasez jamais les voitures en stationnement, laissez toujours un espace d'1 mètre entre vous et les véhicules stationnés.



Arrangements en faveur du vélo

- Valée de l'Isère
- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Couleur de bus autorisé aux vélos
- Chemin mixte piéton-vélo
- Zone piétonne
- Zone 30 - Centre urbain
- Bande multiconcomittelle
- Voie tranquillisée
- Itinéraires jalonnés
- Services de Valence Romans Déplacements
- Station vélos en libre-service Libéo
- Station vélo sécurisé Vélobox
- Station autoparcage
- Points d'intérêts
- Mairie
- Hôpital
- Université
- Centre commercial
- Autre bâtiment
- Stade, tennis
- Limite de Communes

© Cartographie Altipiano - 04 79 72 68 58
www.altipiano-carto.com

0 250 500m

N